

Approbation des conventions pour la période du
08/09/2014 au 16/10/2014.

Conseil d'administration du 3 novembre 2014

Délibération 2014/11/CA-132

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;


Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 portant délégation de pouvoir au Président de l'université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 8 avril 2013 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 712-3 IV alinéa 3 du code de l'éducation, « le conseil d'administration approuve les accords et les conventions signés par le Président (...) » ;


Considérant que par délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 du 8 avril 2013 délégation de pouvoir a été donnée au président pour rendre exécutoire certains d'entre eux dès leur signature à condition qu'il en réfère au Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 8 septembre 2014 au 16 octobre 2014.

Toulouse, le 3 novembre 2014
Le Président



Bertrand MONTHUBERT



Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote (blancs) : 0